



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 10 novembre 2015 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre la construction d'un abri d'auto à un minimum de 2 mètres de la ligne latérale droite, en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel exige une marge de recul latérale minimale de 6 mètres.

Identification du site concerné : Lot 2 619 361 du Cadastre du Québec
15, impasse Marcel-Richard

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance régulière du conseil du 10 novembre 2015 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 21^e jour d'octobre 2015.

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier